

Parution dans les 2 prochains numéros

MISE AU CONCOURS

L'Administration cantonale met au concours le poste suivant :

Maître/esse à temps partiel

à l'Ecole professionnelle commerciale et artisanale de Sion

Votre profil

Conformément aux alinéas 2 et 4 b/c de l'art. 79 de la Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) du 13 juin 2008 :

- disposer d'une expérience en entreprise de 6 mois
- être autorisé à enseigner au gymnase et avoir suivi en plus une formation à la pédagogie professionnelle de 300 heures de formation
- ou avoir fait des études du niveau d'une haute école dans le domaine correspondant et avoir suivi en plus une formation à la pédagogie professionnelle de 1800 heures de formation

■ Bachelor HES en Informatique de gestion ou en Economie (avec très bonne maîtrise de la communication et correspondance) ou Diplôme fédéral d'assistant de direction (avec maturité professionnelle commerciale) ou formation jugée équivalente ■ Excellente maîtrise des outils de la suite Office (Word-Excel-PowerPoint) ■ Expérience de l'enseignement professionnel souhaitée ■ Le candidat qui ne serait pas au bénéfice d'une formation pédagogique du niveau requis s'engage à suivre, à moyen terme, une formation lui permettant d'obtenir le titre de niveau reconnu au sens de la réglementation fédérale en la matière

Branches

■ Information, Communication et Administration (ICA) ■ Enseignement principalement aux apprentis du secteur commercial et/ou aux élèves des classes de maturité professionnelle

Langue maternelle

Française

Activité

10 à 12 périodes hebdomadaires

Entrée en fonction

Rentrée scolaire 2015-2016

Cahier des charges et traitement

La Direction de l'EPCAs (tél. 027 606 43 00), fournira sur demande les renseignements nécessaires à ce sujet.

Les offres de services accompagnées d'un curriculum vitae, des copies des certificats et d'une photo devront être adressées au Service des ressources humaines, Planta 3, 1950 Sion jusqu'au **24 avril 2015** (date du timbre postal).

**Service
des ressources humaines**

Sion, le 10 avril 2015

tc/jr - DFS